



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/POPS/INC.4/1
4 novembre 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT AUX FINS DE
L'APPLICATION DE MESURES INTERNATIONALES
A CERTAINS POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Quatrième session
Bonn, 20-25 mars 2000

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux;
 - c) Rapport du secrétariat sur les travaux intersessions demandés par le Comité.
3. Examen des activités internationales en cours intéressant les travaux du Comité.
4. Elaboration d'un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la session.

K9922571

121199

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.